



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Prets

Question écrite n° 39721

Texte de la question

M Robert Chapuis attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur le fait que les propriétaires occupants d'une maison individuelle sont parfois obligés de réaliser des travaux d'amélioration d'habitat, avant d'acquiescer les parts des autres propriétaires. Lorsque le propriétaire occupant veut réaliser un prêt pour l'acquisition des autres parts, les banquiers le lui refusent, considérant que ce prêt ne peut être éligible à l'APL et qu'il ne peut être complet en raison des aménagements déjà réalisés. Il lui demande si des mesures sont à l'étude pour que puissent être pris en compte les prêts et travaux d'aménagements antérieurs à l'achat quand ils sont effectués par la même personne.

Données clés

Auteur : [M. Chapuis Robert](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39721

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1817